

ASC : les propositions du SNU

ASC
31/01/19

Comme tous les ans, les prestations Activités Sociales et Culturelles sont votées en CE.

Une OS communique sur la disparition de la « prestation Noël » en rejetant la faute sur les autres OS.

D'une part cette « prestation » n'existe pas, d'autre part en début d'année budgétaire, il est du rôle de chaque organisation syndicale de faire des propositions de prestation en lien avec ses convictions.

INFO
OU
INTOX ?

Les prestations ASC en Pays de la Loire : de quoi parle-t-on ?

- Prestation enfant handicapé (renouvelée pour 2019)
- Dons (renouvelée pour 2019)
- Dotation enfant (en cours de négociation pour 2019)
- Évasion vacances (valorisable en partie en chèques vacances) (en cours de négociation pour 2019)
- ASCL : Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs (renouvelée en 2019)
- Sorties Spectacles (renouvelée en 2019)

...Il n'y a donc pas de « prestation Noël » !

Les chèques Cadhoc que vous recevez en fin d'année ne sont que l'utilisation du reliquat des prestations non consommées de l'année. Cette pratique devrait donc être exceptionnelle et en aucun cas reconduite de manière automatique tous les ans.

En 2018, ce reliquat représentait environ **300.000 euros**.

Devant l'importance de cette somme, le SNU a fait des propositions pour mieux adapter les prestations du CE aux besoins des agents. Comme son nom l'indique, le but des ASC est bien d'utiliser ce budget à des fins d'activités sociales et culturelles.

Après avoir consulté ses adhérents, le **SNU a donc proposé la création d'un palier supplémentaire pour les agents dont le quotient familial est inférieur à 13.000€ :**

- **Évasion Vacances portée à 500€ dont 300€ mobilisables en Chèques Vacances,**
- **Dotation enfant portée à 450€.**

Ce palier viendrait donc s'ajouter aux paliers existants et ne modifierait pas le montant des prestations actuelles.

Pour le SNU, les ASC doivent permettre l'expression de plus de solidarité.

Lors du CE du 31 janvier 2019, chaque organisation syndicale (FO, CFDT, SNU, CGT) a fait ses propositions et aucun consensus n'en a émergé sur ces deux prestations. Les autres prestations ont fait l'objet d'un vote majoritairement favorable.

Une nouvelle commission ASC est prévue le 12 février pour permettre aux différentes OS de débattre.

Le Comité d'Établissement ne se résume pas aux ASC.

En 2019 aura lieu l'élection de vos représentants.

Les PV de CE sont disponibles sur l'intranet, le SNU vous invite à les consulter.

[Intranet PDL](#) > [Ressources humaines](#) > [Le dialogue social](#) > [Le Comité d'Établissement](#)



www.snupdlfsu.fr Informez-vous !